

BUREAU DIRECTEUR PHYSIQUE
Vendredi 09 décembre 2011 - 17H00/20H00
Samedi 10 décembre 2011 - 8H30 /12H30

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Philippe LESCURE tient à féliciter :

- Denis JAEGER récipiendaire de la Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports.
- Frank BIGNET, Directeur Technique National, brillamment promu, par un arrêté qui sera pris à la fin de ce mois, Conseiller Technique Pédagogique Supérieur.

1. Administration et informations générales

1.1. Point Licences

Au 31 octobre 2011, la F.F.TRI. compte 2 877 licenciés de plus qu'à la fin de la saison précédente, soit une progression de 9%. Nous enregistrons également 25 clubs supplémentaires.

Le tableau permettant de comparer au 8 décembre 2010 et 2011 le nombre de licences enregistrées laisse apparaître une progression de 23 %, avec 2 877 licenciés en plus. Par contre, nous notons que 8 clubs ne sont pas ré affiliés.

1.2. Projet informatique Adhésions 2013

Patrick SOIN présente, sous forme de power point, un point d'évolution du projet informatique Adhésions, qu'il est projeté de réaliser suivant 3 phases :

- 1er septembre 2012 ou septembre 2013 : Nouveau modèle 100% en ligne
- 1er septembre 2013 : Paiement en ligne et inscriptions des épreuves en ligne.
- 1er septembre 2014 : Widget + Application Mobile.

Ce calendrier sera sujet à évolution en fonction de la date de choix du prestataire qui interviendra sur ce projet, mais il est d'ores et déjà précisé, compte tenu du délai restant et des expériences informatiques précédentes, qu'il serait plus sûr de lancer le produit en septembre 2013 qu'en septembre 2012.

Plusieurs sociétés ont répondu à notre cahier des charges mais il est impossible de pouvoir effectuer un choix maintenant, le groupe de pilotage doit effectuer une première sélection, obtenir des informations complémentaires et proposer les « finalistes » au BDF.

La Fédération devra s'impliquer fortement aux côtés du prestataire choisi. Afin de pouvoir dégager suffisamment de temps pour travailler sur ce nouveau produit, il est proposé d'embaucher au sein du service des adhésions une personne supplémentaire à plein temps pour une durée déterminée de douze mois.

Cette proposition d'embauche est validée à l'unanimité par les membres du BDF.

1.3. Représentation fédérale

1.3.1. AG de Ligues régionales

Le Président LESCURE et les membres du Bureau complètent le tableau des AG de ligues afin que la Fédération soit représentée dans toutes les instances régionales en ayant fait la demande. Des membres du Bureau Directeur ont déjà assisté à des premières Assemblées Générales de Ligues sur cette fin d'année, mais ne pourront être présents à celles qui sont programmées sur le temps du prochain Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues régionales, le 14 janvier prochain.

1.3.2. Grandes Epreuves Fédérales Nationales

Le Président LESCURE et les membres du Bureau Directeur se positionnent afin de représenter la F.F.TRI. sur les différentes Grandes Epreuves Fédérales Nationales. En parallèle, Frank BIGNET organisera les représentations des Cadres de la Direction Technique Nationale sur ces grands rendez-vous.

1.3.3. Epreuves internationales

Philippe LESCURE fait part de ses déplacements sur les Epreuves internationales, ainsi que les membres du Bureau Directeur et Bernard SAINT-JEAN, en fonction de leurs différents mandats à l'international. Il est proposé d'organiser une réunion de Bureau Directeur fédéral à Nancy, à l'occasion des Championnats du Monde de Duathlon qui s'y dérouleront les 22 et 23 septembre 2012.

1.4. Comité Directeur ouvert aux Ligues régionales

1.4.1. Organisation

Le Comité Directeur ouvert aux Ligues Régionales se déroulera samedi 14 janvier 2012, à partir de 9H00, avec hébergement la veille à l'Hôtel Ibis Gentilly. Les repas du vendredi soir et du samedi midi, seront servis au restaurant du Comité Olympique, lieu où se tiendra également la réunion.

Vendredi 14 janvier, veille de ce CD, les membres du Bureau Directeur partageront un cocktail avec l'ensemble des Personnels travaillant à la Fédération, puis se réuniront en Bureau Directeur.

1.4.2. Projet d'ordre du jour

Patrick SOIN présente l'Ordre du Jour de ce Comité Directeur. Il est rectifié directement en séance de Bureau.

1.5. Assemblée Générale Fédérale 2012

1.5.1. Organisation

L'Assemblée Générale Fédérale 2012 se déroulera à St Denis de La Réunion. Les participants arriveront par l'avion (Vol Corsair) du vendredi 3 février à 11H00. Ils seront hébergés à l'hôtel Créolia, à 10 mn de l'aéroport. La réunion d'Assemblée Générale se déroulera à l'Hôtel de Région, samedi 4 février 2012, et le Comité Directeur ouvert aux Ligues aura lieu le dimanche 5 février, en matinée. Le programme complet et définitif n'est pas encore arrêté, et sera transmis dans les semaines à venir.

1.5.2. Projet d'ordre du jour

Les projets d'ordre du jour de l'Assemblée Générale fédérale et du Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales sont rectifiés directement en séance, et seront validés à l'occasion du prochain Comité Directeur de janvier.

1.6. Calendrier des réunions fédérales 2012

Les différentes réunions fédérales ponctuant l'année 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Elective de 2013 sont arrêtées en réunion :

- Vendredi 13 janvier : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 14 Janvier : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.
- Samedi 4 Février : Assemblée Générale Fédérale à l'Ile de La Réunion
- Dimanche 5 Février : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à l'Ile de La Réunion
- Courant février : Bureau Directeur téléphoné.

- Vendredi 9 et Samedi 10 Mars : Séminaire du Bureau Directeur à Brive.
- Vendredi 13 et Samedi 14 Avril : Bureau Directeur à Paris.
- Vendredi 8 Juin : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 9 Juin : Comité Directeur à Paris
- Vendredi 21 Septembre : Bureau Directeur à Nancy (Championnats du Monde de Duathlon).
- Mardi 2 Octobre : Comité Directeur téléphoné (RGF).
- Vendredi 12 Octobre : Bureau Directeur à Paris.
- Samedi 13 Octobre : Comité Directeur à Paris.
- Samedi 24 et Dimanche 25 Novembre : Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales (Bordeaux à confirmer).
- Vendredi 15 et Samedi 16 Décembre : Bureau Directeur à Paris.
- Vendredi 11 Janvier 2013 : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 12 Janvier 2013 : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.
- Samedi 2 février 2013 : Assemblée Générale Fédérale Elective à Paris.
- Dimanche 3 Février 2013 : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.

1.7. Projet séminaire BDF 2012

Un séminaire du Bureau Directeur fédéral est programmé à Brive, les 9 et 10 mars prochains.

Le programme de ce temps de travail sera affiné dans les mois à venir. Toutefois, il devrait permettre :

- De faire un bilan des actions engagées et des chantiers restant à mettre en œuvre, suite au premier séminaire du Bureau Directeur qui s'est tenu à Limoges, en avril 2011.
- De réfléchir, pour chaque Secteur, à des orientations à envisager et qui pourraient servir de base de réflexion à un projet de développement fédéral pour la prochaine Olympiade.

1.8. Proposition d'évolution des statuts ligues et comités départementaux

Cette évolution porterait sur les points à traiter obligatoirement par les Ligues et Comité Départementaux, lors de leurs assemblées générales. Jean-Michel BUNIET fera une proposition dans ce sens lors d'un prochain Bureau Directeur fédéral, une telle mesure engendrant une modification du règlement intérieur de la fédération ainsi que des statuts fédéraux.

1.9. Propositions ASO/PCA/Newsport

Suite à la liquidation judiciaire de la Société SPORTYS, avec laquelle la Fédération était associée pour l'organisation du Triathlon de Paris, la Société ASO a repris une partie des activités de cette Société. Elle souhaite se positionner sur le secteur sportif du Triathlon, et a fait une proposition de coopération dans ce sens à la fédération. Deux autres propositions ont été reçues en parallèle, une de la société PCA qui avait également fait une offre de reprise de Sportys et une de la société Newsport.

En réunion le 15 octobre 2011, les membres du Comité Directeur ont validé la proposition du Bureau Directeur d'envisager de contractualiser à nouveau avec une structure spécialisée sur le secteur événementiel de la F.F.TRI..

Le Centre d'Economie et de Droit du Sport de Limoges a été consulté pour avis sur l'offre de la société ASO. Philippe LESCURE, en compagnie de Cédric GOSSE et Bernard SAINT-JEAN, a rencontré les responsables de ASO le 18 novembre dernier. Au travers de 9 questions préalablement étudiées, il a demandé à ASO de revoir sa première proposition, et de la faire parvenir par écrit, afin d'envisager une collaboration respectant au mieux les intérêts de la F.F.TRI..

En parallèle, la Société PCA à qui il avait été demandé d'affiner son pré projet a fait parvenir une nouvelle offre de coopération à la fédération, et la Société Newsport s'est aussi positionnée sur ce secteur. Les deux dossiers sont remis aux membres du Bureau Directeur.

Philippe LESCURE souhaite, une fois la nouvelle proposition d'ASO réceptionnée, qu'un Bureau Directeur téléphoné se réunisse, afin d'étudier et comparer les 3 projets de coopération sur le secteur événementiel, et de les prioriser par ordre d'intérêt. Bernard SAINT-JEAN et Emmanuel CHABANNES travailleront au préalable sur les aspects juridiques, financiers et statutaires, pour accompagner cette démarche.

L'état d'avancement de ce dossier sera présenté au Comité Directeur ouvert aux Liges, le 14 janvier 2012.

1.10 Conciliation club de VTROLLES / F.F.TRI.

Le courrier d'appel de Monsieur MICHEL, Président du club de VITROLLES a été remis aux membres du Bureau Directeur, et un historique synthétique de l'affaire est rappelé en réunion.

Lors de la 4^{ème} étape du Grand Prix de Duathlon, qui se déroule à Metz, le 7 Août 2011, le Club de MARVILLE est sanctionné, et perd le titre de Champion de France de Duathlon de D1, ainsi que la prime de la 1^{ère} place, qui sont attribués au Club de VITROLLES Triathlon.

Le Club de MARVILLE fait appel de cette décision et saisit le Bureau Directeur fédéral, qui décide, dans sa réunion du 14 octobre 2011 de :

- Rétablir les deux points retirés au classement général du Club de Marville
- Recalculer le classement général des Clubs de D1 de Duathlon après prise en compte de la récupération des points du club de Marville.

En conséquence, le titre de champion de France de Duathlon D1 2011 se verra attribué, de façon rétrospective, au Club de MARVILLE, et retiré à VITROLLES Triathlon.

Monsieur Jean-Pierre MICHEL, Président du Club de VITROLLES Triathlon saisit le Président de la F.F.TRI., par courrier recommandé avec accusé de réception, le 29 novembre 2011, et fait appel de la décision d'invalidation du titre de Champion de France de Duathlon D1 2011, de son Club. En parallèle, il saisit et demande une conciliation au CNOSF

Dans son courrier du 29 novembre 2011, Monsieur MICHEL :

- Considère que la F.F.TRI. n'aurait pas dû attribuer le titre de Champion de France à son Club, sachant qu'un appel de Marville était possible, et qu'il y avait risque de lui reprendre ce titre.
- Considère que son Club n'est pas concerné par les problèmes de délai invoqués par la F.F.TRI. pour retirer au Club de MARVILLE les sanctions qui lui avaient été appliquées.
- Considère que l'iniquité de traitement invoquée par le Bureau Directeur entre MARVILLE et VITROLLES, du fait que le premier aurait été sanctionné pour ne pas avoir porté des tenues identiques sur le podium, et pas le second n'est pas fondée. Que les arbitres n'ont pas sanctionné ce manquement car les tenues du Club de VITROLLES étaient conformes.
- Fait appel afin que soit trouvée « une entente entre les parties concernées ».

A l'unanimité, les membres du Bureau Directeur proposent que les clubs de MARVILLE et VITROLLES, soient déclarés Champions de France de Duathlon D1 2011 ex æquo et qu'ils aient accès à une grille de prix identique, attribuée à toute équipe déclarée Championne.

Dominique FRIZZA précise qu'il a été rappelé à tous les Clubs, par écrit, que toute réclamation hors délai ne serait plus traitée, et que des mesures ont été prises au niveau fédéral pour que les Commissions devant traiter ces procédures le fassent dans les délais impartis.

Afin de minimiser les risques de voir remis en question des Titres de Champions de France décernés aux équipes de D1 ou D2, Philippe LESCURE propose d'anticiper quand des procédures d'appel seront en cours. Les membres du Bureau directeur sont favorables à se réunir alors de façon exceptionnelle et d'étudier en amont la bonne disposition à prendre. Il est proposé aussi, en cas de doute, que le titre de Champion de France soit remis et qu'il soit précisé aux récipiendaires que cette remise est effectuée « sous réserve » des résultats des divers appels.

2. Communication / Marketing

2.1. Bloc-marque Ecole Française de Triathlon

Frank GASQUET présente aux membres du Bureau Directeur plusieurs propositions de bloc-marque pour l'Ecole Française de Triathlon, l'ancien outil, même s'il était représentatif du projet et adapté à la cible enfants / jeunes n'étant plus conforme à la nouvelle identité visuelle fédérale. Un nouveau bloc-marque est validé, et répond aux différents critères arrêtés.

Philippe LESCURE rappelle que les propositions de « logo » ou « bloc-marque » ne peuvent être validées définitivement sans l'approbation préalable des membres du Bureau Directeur fédéral.



2.2. Bloc-marque Triathlon de Nice

Présenté par Frank GASQUET, le bloc-marque permettant de communiquer sur le Triathlon de Nice est validé à l'unanimité par les membres du Bureau Directeur.



2.3. Bilan presse

Ce point sera traité lors du prochain Bureau Directeur Fédéral, le 13 janvier 2012.

2.4. « Team Triathlon Journalistes »

Monsieur Thierry SAMMUT, Secrétaire Général de la Ligue Ile de France, a créé un Club de Triathlon réservé aux journalistes. Il sollicite la F.F.TRI. afin de bénéficier d'une gratuité de la part fédérale sur 10 licences pour des journalistes, et de bénéficier de la remise de tenues d'entraînement.

A titre très exceptionnel, les membres du Bureau Directeur acceptent de délivrer gratuitement 10 licences sous réserve qu'une copie de la carte de presse soit remise avec la demande de licence.

3. Finances

3.1. Créances au 30 novembre 2011

Le tableau des créances à la date du 30 novembre 2011 est présenté aux membres du Bureau Directeur.

Le plan de remboursement de « AP Triathlon de Rennes » est toujours en suspend, mais des contacts ont lieu régulièrement, appuyés par la Présidente de la Ligue de Bretagne.

La créance SPORTYS a été notifiée au liquidateur judiciaire, et celle de SAS IRON TOUR a été provisionnée. Toutes deux ont été intégrées dans les comptes.

L'Association TIGRE, dirigée par Madame GALLY, devra s'acquitter des droits d'agrément de juin 2011 pour les triathlons de Côte d'Azur, en l'absence de quoi ses épreuves 2012 ne pourront être inscrites au calendrier fédéral qui paraîtra prochainement.

Philippe LESCURE rappelle l'importance à relancer officiellement les structures ne s'étant toujours pas acquittées de leurs créances, et notamment PEUGEOT et TROPICQUES DIFFUSION sur le Triathlon de Paris.

3.2. Clôture comptes 2010-2011 – Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation de l'exercice du 31 octobre 2010 au 31 octobre 2011 sera positif.

Conformément au courrier du Président adressé au Directeur Général en date du 12 septembre dernier faisant suite à la décision du Comité Directeur Fédéral en date du 18 juin dernier quant au crédit formation au titre de l'accompagnement des clubs labellisés et précisant que la somme destinée aux clubs labellisés *** est définitivement arrêtée à 13.000 €, les membres du BDF valident à l'unanimité l'affectation de 13.000 € aux clubs labellisés Ecole de Triathlon***.

Frank BIGNET propose que les clubs labellisés *** soient contactés et que l'aide concernant 2011 leur soit octroyée sur présentation de factures (exercice 2010 – 2011), pour frais de formation ou achat de matériel pédagogique. Il est proposé d'inscrire de façon pérenne dans le budget, le dispositif d'accompagnement fédéral des clubs labellisés *** en l'orientant sur la formation. Les membres du Bureau Directeur valident cette proposition à l'unanimité.

Conformément au courrier du Président LESCURE adressé au Directeur Administratif en date du 18 octobre dernier demandant l'attribution d'une prime au personnel de 10.000 € (toutes charges comprises) en cas de résultats positif, les membres du BDF valident à l'unanimité l'affectation de 10.000 € de prime au personnel. La répartition sera définie en liaison avec le Secrétaire Général.

Il est proposé d'affecter le reste du résultat au report à nouveau, ce qui est adopté à l'unanimité.

Il est proposé d'adopter un arrêté de principe des comptes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Philippe LESCURE remercie tous les Secteurs pour leur participation à ce Résultat positif, du fait d'efforts conséquents dans leur gestion.

3.3. Projet de budget 2012 – V1

La première version du budget prévisionnel 2012 équilibré, est présentée et commentée en réunion. Des modifications sont apportées directement au cours de cette instance et des orientations sont entérinées par les membres du Bureau Directeur.

3.4. Proposition des coûts 2013

Le document de proposition d'évolution des coûts pour la saison 2012-2013, est diffusé, commenté et amendé par les membres du Bureau Directeur en réunion.

Concernant les coûts votés à l'A.G. de février 2012, la variation prise en compte sera celle du 31/09/2010 au 31/09/2011. En année n+2, les coûts de l'année n+1 n'ayant pas été réévalués du fait d'un arrondi inférieur à 0,50 €, seront recalculés avec les variations cumulées des deux années. Pour 2011, l'indice publié par l'INSEE est de + 2,18 %.

Les membres du Bureau Directeur valident, à l'unanimité, l'évolution des coûts, modifiés par l'application d'une augmentation en lien à l'indice INSEE, et proposent des modifications pour les points suivants :

Evolution du système de calcul du coût des Pass Journée.

Dans la continuité des divers projets présentés lors du séminaire des Présidents de Ligue (Marville), il est proposé de réduire le nombre de pass journée, de réduire leur coût et de fixer celui-ci de façon uniforme sur tout le territoire, avec des parts Ligue et Fédération égales. L'objectif de cette évolution est d'être plus cohérent avec des tarifs identiques et uniformes, et de simplifier un dispositif actuel particulièrement compliqué, avec près de 96 tarifs pass journées différents.

PASS JOURNEE 2013

Le prix du pass journée est défini par la F.F.TRI., la part ligue étant égale à la part fédérale.

Le prix est uniforme sur tout le territoire.

Pour les Bike & Run et toutes les épreuves par équipe en relais, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. « pratiquant » (compétition) en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass journée de la catégorie « autres épreuves ».

Pour les épreuves (hors triathlon et duathlon) en Contre la Montre par Equipe, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. « pratiquant » (compétition) en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass journée de la catégorie « autres épreuves ».

	Part Ligues	Part F.F.TRI.	Total
Sprint (Tri-Du) ind et CLM par équipe (par athlète)	2,50 €	2,50 €	5 €
CD (Tri-Du) ind et CLM par équipe (par athlète)	10 €	10 €	20 €
LD (Tri-Du) ind et CLM par équipe (par athlète)	15 €	15 €	30 €
Autres épreuves	1 €	1 €	2 €

Jean-Michel BUNIET présente une étude réalisée à partir des coûts des pass journée, appliqués par les ligues régionales sur leurs territoires, permettant d'évaluer l'impact de cette évolution, en termes financiers et de développement, tant pour les structures régionales que la F.F.TRI. Il apparaît :

- ✓ Un manque à gagner pour la F.F.TRI. évalué à 20 000 € environ.
- ✓ Un manque à gagner conséquent pour 5 Ligues Régionales, pouvant aller jusqu'à 17 000 €.
- ✓ Dans les Ligues Régionales non conventionnées, le nombre de pass journée vendus évoluerait de façon plus significative lorsque le tarif pratiqué est le plus bas.
- ✓ Les pertes financières les plus importantes liées à la mise en place de ce nouveau dispositif se situent essentiellement sur les distances « sprint ».

Les membres du Bureau Directeur souhaitent rester attentifs aux impacts financiers conséquents, que l'évolution d'un tel dispositif pourrait entraîner, pour certaines Ligues Régionales.

Le nouveau calcul des Pass journée est étudié ligne à ligne, pour chaque format de course, et voté à l'unanimité.

Françoise HUOT-JEANMAIRE attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur l'absence des Président(e)s de Ligues Régionales Outremer au Séminaire de Marville, en novembre dernier. Elle les consultera, dans le cadre de la Commission Nationale Outremer, par rapport aux coûts qui sont peut-être très élevés pour les territoires ultramarins, sur les épreuves courtes et longues distances. Il est rappelé que les coûts des Pass journées ne sont pas pris en compte dans la Convention F.F.TRI. / Ligues d'Outremer et Corse, octroyant une réduction de 50% sur certains tarifs (Licences et droits d'organisation).

Droit de licence manifestation pour les épreuves nouvelles

Un abattement de 50% est appliqué sur ces droits de licence manifestation, cette mesure ayant été prise afin d'encourager la création de nouvelles épreuves. Dans la pratique, les débats avec les organisateurs pour définir ce qu'est une épreuve nouvelle sont toujours longs, il est proposé de supprimer cette mesure sur tous les niveaux de pratique, ce qui est adopté à l'unanimité.

Licence Junior

La Licence « Jeune » regroupera dorénavant les 3 niveaux : Junior, Cadet et plus jeune. La diminution, de fait, du coût de la licence Junior qui disparaît, entraîne une perte de 6 000 € environ, qui n'est pas compensée par une augmentation limitée à l'indice INSSEE, soit + 1€, sur la licence « Jeune » pour 2012 – 2013. Toutefois, comme le remarque Frank BIGNET, la progression de Jeunes licenciés est constante, et de 400 jeunes supplémentaires en moyenne par an. Cette évolution compensera la perte de 6 000 €. D'autre part, cette mesure va tout à fait dans le sens de la volonté fédérale et du Ministère des Sports, de faciliter l'accès à la pratique des jeunes. A l'unanimité, les membres du Bureau Directeur sont favorables à cette mesure.

Il est remarqué la difficulté à comptabiliser les licences « Jeunes », dont le calcul est nécessaire pour la gestion des Ecoles de Triathlon, du fait que la licence « Accueil » ne différencie pas les catégories jeunes ou adultes. Jean-Michel BUNIET propose de travailler sur ce dossier, au niveau de la CNDAT et de faire prochainement une proposition d'évolution au Bureau Directeur.

Droits d'accès en D1 et D2

Les membres du Bureau Directeur, à l'unanimité, proposent de ne pas imputer d'augmentation aux Droits d'accès en D1 et D2.

3.5. Position de la F.F.TRI. en matière de TVA : paiement de la TVA sur les débits ou sur les encaissements ?

Les membres du Bureau Directeur valident, à l'unanimité, une modification dans l'acquittement de la TVA. Elle sera dorénavant versée à l'encaissement de la facture, et non plus au moment de l'émission de la facture, c'est à dire sur les débits.

3.6. Proposition d'intervention d'un cabinet d'expertise comptable

✓ Emmanuel CHABANNES propose d'avoir à nouveau recours à un cabinet d'expertise comptable. Il présente le cahier des charges aux membres du Bureau Directeur, qui valident ce projet. Cet accompagnement tout à fait complémentaire à celui du Commissaire aux comptes, n'entraînera pas de coût supplémentaire pour la F.F.TRI..

3.7. Fin du mandat de KPMG - remise en place d'une mise en concurrence

Le contrat de six ans liant la F.F.TRI. à KPMG, Commissaires aux comptes, arrive à échéance à la prochaine Assemblée Générale, en février 2012, et un nouvel appel d'offre va être lancé. Des offres seront proposées au prochain BDF. Le choix du Commissaire aux comptes sera proposé au CDF et devra être définitivement acté en Assemblée Générale.

4. Vie Sportive Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement.

4.1. Triathlon de Paris

Cédric GOSSE et Bernard SAINT-JEAN font part de l'avancée de ce dossier.

- A ce jour, 20 inscriptions relais et 1 190 personnes inscriptions individuelles sont enregistrées
- Une récente réunion en Préfecture de Paris permet de dire que le dossier évolue de façon très positive.
- L'objectif prioritaire de cette nouvelle édition est d'atteindre un équilibre financier, tout en garantissant des conditions de sécurité optimales aux participants. Certains secteurs sensibles seront amenés à être professionnalisés.
- La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au 12 janvier 2012, dans les locaux fédéraux.

4.2. Triathlon de Nice

Des réunions sont prévues dans la semaine à venir avec le Conseil Général, la Ville de Nice et la Ligue Régionale, auxquelles participera notamment Philippe LESCURE. Le Président rencontrera aussi, à l'occasion de ce déplacement, son homologue Monégasque.

La constitution d'un comité de pilotage du Triathlon de Nice est en cours, et un point plus détaillé sera effectué lors du prochain Bureau Directeur fédéral.

4.3. Bilan Séminaire des Président(e)s de Ligues MARVILLE

Le bilan de ce Séminaire, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions, et de façon très constructive, sera abordé de façon détaillée lors du Comité Directeur du 14 janvier prochain.

4.4. Relation 2012 avec le FIT Days – Le Havre

Carole GALLY souhaiterait déposer sa candidature pour organiser au Havre en 2012 une épreuve à label international. Saisies de ce dossier, les 3 Commissions Nationales Fédérales (Commission Nationale Sportive, Commission Nationale des Grandes Epreuves et Commission Nationale des Affaires Internationales) ont émis un avis défavorable. Les membres du Bureau Directeur entérinent l'avis des Commissions et actent qu'il sera communiqué, par écrit, à l'organisateur avec copie au Président de la Ligue Régionale.

Le Président LESCURE a été destinataire d'une information de Monsieur Eric LE LOSTEC, lui indiquant qu'il a été nommé par l'ITU afin de promouvoir ce circuit international sur la ville du Havre. Philippe LESCURE, fort de l'avis des membres du Bureau Directeur, souhaite qu'un courrier soit rédigé à l'intention de Madame la Présidente de l'ITU, afin de lui signifier qu'il est surpris qu'une telle décision ait été prise sans consulter et informer la F.F.TRI., au préalable, d'autant que Monsieur LE LOSTEC n'est pas adhérent à la F.F.TRI..

Concernant l'élaboration par Madame Carole GALLY du calendrier « Kid Fit Days 2012 », il est toujours en cours. Sur ce point précis, les membres du Bureau Directeur souhaitent qu'il soit rappelé par courrier à Madame GALLY :

- Que seule la Fédération peut être l'interlocuteur direct des instances ministérielles, au niveau national, et notamment du Directeur du CNDS.
- Que les Président(e)s de Ligues sont ses premier(ière)s interlocut(rice)eurs au niveau régional, comme convenu dans l'accord passé avec la fédération, sur le circuit « Kid Fit Days ». Par conséquent, elle ne peut rencontrer les Instances régionales, sans en avoir au préalable informé les Ligues Régionales.

4.5. Labellisation Ecoles de Triathlon / Clubs de D1

La commission étudiant les dossiers de demandes de labellisation des Ecoles de Triathlon pour 2012 s'est réunie le 8 décembre dernier. Actuellement, au regard de l'application des critères définis dans les « Coûts Fédéraux 2012 », 7 Clubs de D1 seraient soumis à payer un droit d'accès à la Division 1. Il sera rappelé aux Clubs non labellisés Ecole de Triathlon ** qu'ils doivent faire parvenir à la fédération, leur dossier de demande de labellisation Ecole de Triathlon *, si tel est le cas, au risque de devoir s'acquitter du droit d'accès appliqué aux Clubs n'ayant aucune Ecole de Triathlon labellisée.

Les critères empêchant la labellisation sont :

- Dossier envoyé hors délai par la Ligue (il ne peut être tenu compte, lors de cette première étude, des situations de clubs ayant remis leur dossier dans les temps à la Ligue, qui ne les aurait pas transmis dans les délais impartis à la fédération).
- Nombre de Jeunes ayant effectué le « class triathlon » insuffisant.
- Encadrement du Club insuffisant
- Pas de dossier déposé
- Absence d'organisation d'une épreuve Jeunes

Les Clubs seront informés par courrier des décisions prises par la Commission.

4.6. Droits de formation et de mutations

Frank BIGNET présente un projet d'évolution des droits de formation et de mutation pour 2013.

➤ Droits de formation

Pour rappel, ceux ci sont destinés à protéger les clubs qui forment et valorisent les actions de formation. Les objectifs des mesures votées pour la saison 2012 sont :

- Définition de 2 niveaux de performance
- Prise en compte du niveau de labellisation du club quitté
- Prise en compte de l'antériorité dans le club quitté (à concurrence de 8 ans maximum).

Selon les données du service adhésion :

- 21 athlètes sont concernés par les droits de formation pour la saison 2011 – 2012 (12 athlètes sur une performance de niveau 1 et 9 athlètes sur une performance de niveau 2), et cela représente un droit exigible moyen par athlète de 2 125 €.
- Dans 6 cas, la performance prise en compte est le Class triathlon (pas de performance en compétition), 2 fois pour un niveau 1 (2 minimes) et 4 fois pour un niveau 2 (1 benjamin, 1 minime, 1 cadet, 1 junior).

Avec le mode de calcul antérieur, 16 athlètes auraient été concernés par ces droits de formation, pour un droit exigible moyen par athlète de 192 €.

Frank BIGNET fait part de remontées du terrain (CTL, responsables clubs, athlètes, éducateurs) et d'un certain mécontentement, relevé essentiellement chez les parents des jeunes athlètes, qui sont « pris en otage » quand 2 Clubs ne trouvent pas d'entente sur le montant des droits de formation. Il est rappelé que le calcul de ces droits est un montant maximal fixé par la fédération et qu'il peut être négocié entre les clubs. Ainsi, ce sont souvent les parents qui sont contraints de régler des droits élevés, le club recevant refusant de payer pour un athlète qu'il n'a pas « recruté ».

➤ **Traitement des mutations**

Le Service adhésion fait part d'un certain nombre de difficultés, suite à cette évolution :

- Peu d'anticipation de la nouvelle règle, manque de clarté du document support.
- Traitement plus complexe et plus long du fait des nombreuses informations à traiter.
- Beaucoup de temps passé à expliquer les nouvelles règles aux usagers peu informés.

La mise en place d'un nouveau logiciel « licences » verra un traitement automatisé des mutations.

Frank BIGNET propose des pistes afin d'améliorer ce système, tout en restant fidèle à l'idée directrice qui est :

- Atténuer le décalage entre l'ancienne règle et la règle actuelle en diminuant la moyenne des droits de formation par athlète.
- Relever les niveaux de performance pris en compte
- Proposer un système simple, permettant d'obtenir une liste des athlètes concernés par les droits de formation au plus tard le 15 août, afin de configurer le logiciel, et prendre en compte les contraintes du service adhésion
- Favoriser la compréhension et l'appropriation de la nouvelle règle, en l'établissant de façon stable pour l'olympiade 2013 – 2016 et communiquer largement.

✓ **Proposition 1** : relever les niveaux de performance, et ne prendre en compte que les athlètes sur listes, soit les Sportifs de Haut Niveau et les Sportifs Espoirs (N1) + N2 relevé. Appliquée sur cette saison, cette mesure aurait concerné 11 athlètes pour une moyenne de 1 761 € par athlète. Le class triathlon serait conservé uniquement sur le niveau 2, à 160 points.

✓ **Proposition 2** : réduction de l'antériorité, en passant d'une limite de 8 ans à une limite de 4 ans. Appliquée sur cette saison, cette mesure aurait concerné 11 athlètes, pour un coût moyen par athlète de 1 364 €.

✓ **Proposition 3** : supprimer le class triathlon et prise en compte uniquement des performances réalisées en Championnat de France. Appliquée cette saison, cette mesure aurait concerné 10 athlètes, pour un coût moyen de 1 462 € par athlète. Cette mesure n'intégrerait pas les benjamins, ni les athlètes n'ayant pas réalisé une performance à un Championnat de France ou n'étant pas sur liste.

Frank BIGNET fait part, aux membres du Bureau Directeur, de la position de la Commission Nationale Sportive consultée sur l'évolution des droits de formation et des droits de mutation. Après connaissance des propositions de la CNS et échanges en réunion, les membres du Bureau Directeur valident à l'unanimité les orientations suivantes :

➤ **Droits de Formation**

- Priorité : relever les niveaux de performance pris en compte
- Antériorité : Conserver 4 ans à partir de la catégorie Benjamin.
- Class Triathlon : Conserver le class triathlon sur le 2^{ème} critère de performance à partir de 160 points (calculés sur la base des scores class triathlon des finalistes 2010 et 2011 des championnats de France des jeunes de triathlon).

➤ **Droits de mutation**

Conserver la formule actuelle de calcul, mais proposition, pour les athlètes quittant la catégorie U23, que les droits de formation soient « gelés » et exigibles entre 24 et 28 ans lors de la 1^{ère} mutation qui interviendrait dans cet intervalle.

Ce projet d'évolution des droits de mutation et de formation sera présenté au Comité Directeur du 14 janvier prochain, ouvert aux Président(e)s de Ligues régionales.

4.7. Proposition de partenariat avec l'UCPA

Frank BIGNET présente une proposition émanant de l'UCPA, qui souhaite développer des projets en partenariat avec la F.F.TRI..

Dans un premier temps, l'UCPA propose, sur trois cycles (3 mois en avant et en amont des vacances estivales), de permettre aux licenciés F.F.TRI. de bénéficier d'un tarif préférentiel sur leurs activités. Un travail de collaboration pourrait évoluer vers l'intégration dans le catalogue UCPA de semaines d'apprentissage autour des disciplines enchaînées, voire de la création d'espaces triathlon en commun, facilitant l'organisation de ces stages. D'autres possibilités, notamment en terme de formation sont certainement à travailler.

L'UCPA est ancré, comme la fédération, dans une démarche de Développement Durable. Les membres du Bureau Directeur valident cette première proposition, et sont favorables au développement de projets avec l'UCPA.

4.8. Rencontre de Monsieur le Ministre des Sports

Le Président LESCURE, accompagné de Frank BIGNET, Directeur Technique National, a rencontré Monsieur David DOUILLET, nouvellement nommé Ministre des Sports, lui-même entouré de Monsieur Fabien CAMUS, Conseiller spécial du Ministre, et Jérôme DREYFUS, Conseiller. Cet entretien, particulièrement constructif, a permis de dresser une photographie de « la bonne santé » de la F.F.TRI.. Philippe LESCURE a signifié à Monsieur le Ministre toute l'importance que revêt l'accompagnement du Ministère, et l'intérêt à ce que la Convention d'Objectif 2012 ne connaisse pas de réduction budgétaire. Monsieur le Ministre a assuré qu'il serait attentif à ce point lors de la révision de la CO.

Le Président remercie les membres du Bureau Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général